



La rentrée du Conseil épiscopal

Les 4 et 5 septembre, le nouveau Conseil épiscopal a fait sa rentrée à l'abbaye de Maumont. Lors de la célébration eucharistique, les membres se sont engagés à servir le diocèse et ont été envoyés en mission par Mgr Gosselin.

Parmi les thèmes travaillés lors de ces deux jours, dans la douceur du Sud Charente :

- la réflexion sur le 3e axe : « Favoriser la communication et la collaboration entre les réalités du diocèse » en vue de l'assemblée diocésaine du 22 novembre
- l'avenir de plusieurs services pastoraux
- les prêtres *fidei donum*

Rappelons qui sont les membres de ce Conseil et quel est son rôle.

Les membres du Conseil épiscopal

Depuis la rentrée de septembre 2024, le diocèse est organisé en pôles avec des référents, qui deviennent alors membres du Conseil épiscopal.

Mgr Gosselin préside ce conseil et il est entouré par :

- P. Michel Granger, vicaire général, référent du Pôle Territoire
- P. Frédéric Vollaud, vicaire épiscopal, doyen du Grand Angoulême, curé de la paroisse des Saints-Apôtres
- Damien Deleersnyder, économiste, coréférent du Pôle Ressources,
- Jean-François Marguet, coréférent du Pôle Ressources, responsable avec son épouse de la pastorale des familles
- Solène Babeau, coréférente du Pôle Initiation et vie chrétienne, responsable du service Formation et Annonce de l'Évangile
- Catherine Joslet, coréférente du Pôle Initiation et vie chrétienne, assistante de Mgr Gosselin et du P. Granger, déléguée épiscopale auprès des laïcs en mission ecclésiale
- Bruno Lemaire, diacre, référent du Pôle Dialogue et Bien commun, responsable de la pastorale des personnes handicapées
- Marie-Agnès Pelletier, veillant plus particulièrement sur les prêtres *fidei donum*.

Les rencontres commencent par la messe et ont lieu ordinairement tous les vendredis matin. Les doyens y participent une fois par mois.

Le rôle du Conseil épiscopal

Conseil privé de l'évêque, il a plutôt une fonction pastorale comme conseiller immédiat et habituel de l'évêque. « *Le conseil épiscopal se situe dans la sphère par excellence de la discrétion à tous points de vue et rares sont les communiqués faisant état de ses travaux. L'évêque y prend seul les décisions sans aucune formalité juridique.* » (La mission du Conseil épiscopal).

Comme le rappelle l'organigramme, le rôle du Conseil épiscopal est de :

- Prendre les décisions stratégiques impactant la vie du diocèse ?
- Assurer la mise en œuvre des décisions ?
- Développer la communion au sein du diocèse ?
- Assurer une communication ascendante et descendante au sein du diocèse ?
- Recevoir, selon les sujets abordés, les responsables de service

Ce conseil, au service du diocèse, compte sur la prière de chacun afin de mener au mieux sa mission.